

APERÇU DU FONDS

FONDS D'ARBITRAGE DE FUSIONS MONDIAL OAK HILL NEXPOINT

Parts de série X (Fondateurs)

Le 25 août 2025

Ce document renferme des renseignements essentiels que vous devriez connaître sur le Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint (le « Fonds »). Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant, avec Oak Hill Asset Management Inc. (le « gestionnaire ») par téléphone sans frais au 1 833 844-OHAM (1 833 844-6426), ou par courriel à l'adresse info@oakhillam.ca, ou visitez www.oakhillam.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce Fonds est un OPC alternatif. Il est autorisé à investir dans différentes catégories d'actifs ou à recourir à des stratégies de placement qui ne sont pas autorisées pour d'autres types d'OPC. Parmi les stratégies particulières qui distinguent ce Fonds d'autres types d'OPC, on compte l'utilisation accrue de dérivés à des fins de couverture ou à d'autres fins, une capacité accrue de vente de titres à découvert, ainsi que la possibilité d'emprunter des liquidités à des fins de placement. Bien que ces stratégies soient utilisées conformément aux objectifs et aux stratégies de placement du Fonds, dans certains contextes du marché, il est possible qu'elles contribuent à accélérer le rythme auquel votre placement perd de la valeur.

BREF APERÇU

Code du Fonds :	OHF105	Gestionnaire du Fonds :	Oak Hill Asset Management Inc.
Date de création de la série :	Le 19 avril 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Oak Hill Asset Management Inc.
Valeur totale du Fonds au 30 juin 2025 :	97 546 753 \$	Distributions :	Annuellement, en décembre
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,98 %	Placement minimum :	Placement initial de 500 \$ Placements supplémentaires de 50 \$

Dans quoi le Fonds investit-il?

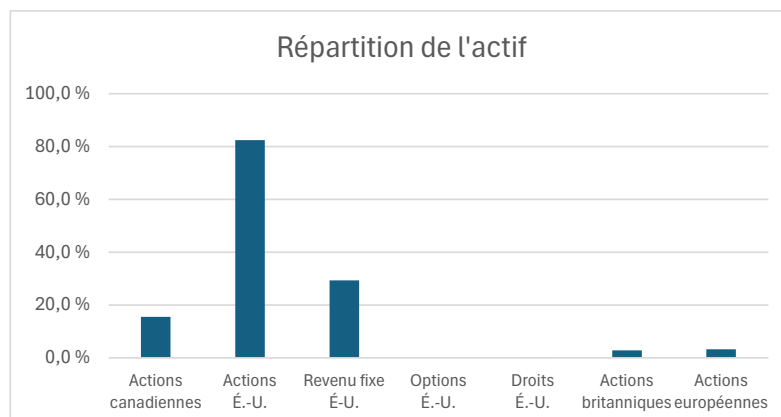
Le Fonds prévoit investir surtout dans des titres du Canada, des États-Unis et d'autres pays afin de générer des rendements positifs absolus et constants assortis d'une faible volatilité et d'une faible corrélation par rapport aux marchés boursiers. Pour atteindre ses objectifs de placement, le Fonds se concentrera principalement sur l'arbitrage de fusion en investissant dans les titres de sociétés visées par des fusions annoncées publiquement (y compris des fusions par voie de prise de contrôle et d'offres publiques d'achat). L'arbitrage de fusion est une approche d'investissement hautement spécialisée, conçue de façon générale pour profiter de la réussite d'opérations de fusion. Le Fonds peut utiliser la vente à découvert physique et l'emprunt aux fins d'investissement, de même qu'un levier financier en utilisant l'emprunt d'argent, la vente à découvert et les dérivés visés. L'exposition brute totale du Fonds aux ventes à découvert, aux emprunts d'argent et aux dérivés utilisés pour créer un effet de levier ne doit pas dépasser 300 % de sa valeur liquidative, laquelle est calculée quotidiennement.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2025. Ces placements changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 30 juin 2025)

Nom du titre	% de la valeur liquidative
Innervex énergie renouvelable inc.	7,5 %
Skechers U.S.A. Inc.	6,4 %
SpringWorks Therapeutics Inc.	6,4 %
Dun & Bradstreet Holdings Inc.	5,9 %
Enstar Group Ltd.	5,9 %
E2open Parent Holdings Inc.	5,9 %
8th Avenue Food & Provisions Inc.	5,6 %
Radius Recycling Inc.	4,9 %
Juniper Networks Inc.	4,8 %
Blueprint Medicines Corp.	4,7 %
Total des 10 principaux placements	58,0 %
Nombre total de placements	41

Répartition des placements (au 30 juin 2025)



Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint

Parts de série X (Fondateurs)

Quels sont les risques associés à ce Fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

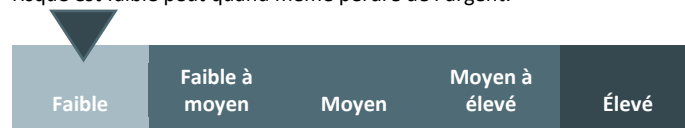
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que la volatilité de ce Fonds est **faible**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque a été estimé par le gestionnaire. Ce niveau est généralement établi d'après la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Quels sont les risques particuliers associés à un placement dans un OPC? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

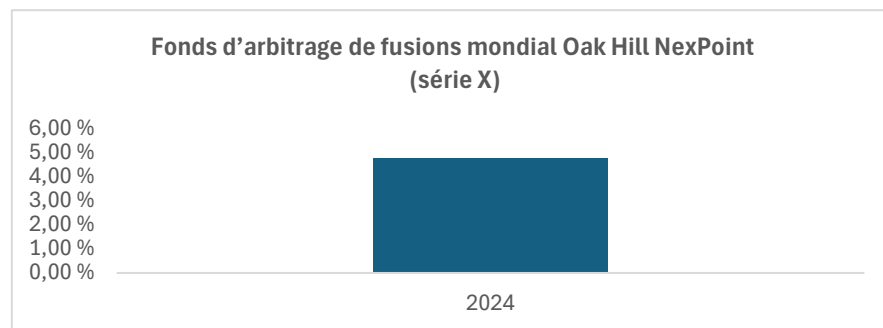
Comme la plupart des organismes de placement collectif, le Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds pour la dernière année civile. Les rendements tiennent compte des dépenses. Celles-ci sont portées en réduction des gains totaux que vous touchez sur votre placement.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds pour la dernière année civile. La fourchette des rendements et des changements annualisés peut vous aider à évaluer le niveau de risque antérieur du Fonds. Il est important de noter que cette information n'est pas indicative du rendement futur du Fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau vous indique le meilleur et le pire rendement des parts de série X (Fondateurs) du Fonds sur trois mois au cours de la dernière année civile. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer dans le futur. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	Trois mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	1,68 %	30 septembre 2024	vos placement augmenterait à 1 016,80 \$
Pire rendement	0,51 %	31 décembre 2024	vos placement augmenterait à 1 005,10 \$

Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint

Parts de série X (Fondateurs)

Rendement moyen

La personne qui a investi 1 000 \$ dans le Fonds à sa création détient maintenant 1 111,99 \$, ce qui correspond à un rendement composé annuel de 5,02 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds peut vous convenir si :

- vous recherchez un OPC alternatif qui procure une exposition à des titres du Canada, des États-Unis et d'autres pays et a recours à une stratégie d'arbitrage assortie d'une faible volatilité et d'une faible corrélation par rapport aux marchés boursiers;
- vous voulez réaliser des gains en capital à long terme;
- vous pouvez tolérer un degré de risque faible.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de série X (Fondateurs) du Fonds. Les frais et les charges (y compris toutes les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Vous ne payez pas de frais d'acquisition lorsque vous souscrivez des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Au 30 juin 2025, les frais du Fonds représentaient 3,85 % de sa valeur, ce qui correspond à 38,50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du Fonds)
Ratio des frais de gestion (RFG)	
Il s'agit du total des frais de gestion (qui inclut les commissions de suivi) et des frais d'exploitation.	2,98 %
Ratio des frais d'opérations (RFO)	
Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,87 %
Frais du Fonds	3,85 %

Les frais du Fonds comprennent les frais de gestion, la rémunération au rendement et les frais d'exploitation et d'opérations. Les frais de gestion annuels des parts de série X (Fondateurs) du Fonds correspondent à 0,75 % de la valeur liquidative totale des parts de série X (Fondateurs) du Fonds le jour ouvrable précédant.

Le Fonds verse trimestriellement au gestionnaire une rémunération au rendement correspondant à 15 % de la différence entre le rendement total des parts de série X (Fondateurs) et la limite supérieure précédente de ces parts. Le rendement total est calculé après avoir pris en compte tous les autres frais du Fonds. La rémunération au rendement est calculée et cumulée quotidiennement.

Les frais du Fonds, y compris les frais de gestion et la rémunération au rendement, sont soumis aux taxes applicables.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est payée de façon continue tout au long de la période où vous détenez des parts du Fonds. Cette commission est payable pour les services et les conseils que votre représentant et son cabinet vous ont fournis.

Aucune commission de suivi n'est payable à l'égard des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

Fonds d'arbitrage de fusions mondial Oak Hill NexPoint

Parts de série X (Fondateurs)

3. Autres frais :

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou remplacer des parts de série X (Fondateurs) du Fonds.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations à court terme	Des frais correspondant à 1 % du montant racheté pourraient être facturés par le Fonds si vous faites racheter des parts du Fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Dans certaines circonstances et au gré du gestionnaire, les frais pourraient ne pas s'appliquer. Voir la rubrique « Frais payables directement par vous – Frais d'opérations à court terme » dans le prospectus simplifié du Fonds.
Frais de remplacement et de reclassement	Votre courtier pourrait vous imputer des frais de remplacement ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 %, établis en fonction de la valeur liquidative de la catégorie pertinente des parts d'un Fonds que vous faites remplacer ou reclasser. Vous pouvez négocier ces frais avec votre courtier. Les frais du courtier liés aux remplacements ou aux reclassements sont payés au moyen du rachat de parts que vous détenez.
Frais de service	Les parts de série X (Fondateurs) vous sont offertes si vous adhérez à un compte à honoraires auprès d'un courtier ou à un programme intégré de courtier pour lequel vous payez des honoraires directement à votre courtier.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du Fonds ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Oak Hill Asset Management Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Oak Hill Asset Management Inc.
 161 Bay Street, bureau 2460
 Toronto (Ontario) M5J 2S1
 Téléphone : 1 833 844-OHAM (1 833 844-6426)

Courriel : info@oakhillam.ca
 Site Web : www.oakhillam.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure « **Comprendre les organismes de placement collectif** » accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilières.ca.